

**Arrêté du 4 novembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à l'annexe du tribunal judiciaire d'Ajaccio**

NOR : JUSB2030571A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊT

Article 1

Madame Davia TEMELSIZ, actuellement adjointe administrative stagiaire, est, pour la période du 2 octobre 2020 au 30 décembre inclus, nommée régisseuse suppléante à l'annexe du tribunal judiciaire d'Ajaccio.

Article 2

Il est, à compter du 31 décembre 2020, mis fin aux fonctions de Madame Maryse LOLIVRET, greffière principale, en sa qualité de régisseuse titulaire à l'annexe du tribunal judiciaire d'Ajaccio.

Article 3

Madame Davia TEMELSIZ, actuellement adjointe administrative stagiaire, est, à compter du 31 décembre 2020, nommée régisseuse titulaire à l'annexe du tribunal judiciaire d'Ajaccio.

Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de BASTIA, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 4 novembre 2020

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,

Aude TORCHY